

DELIBERATION DU BUREAU DU LUNDI 03 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 03 avril 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 23 mars 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Mme Marie-Hélène HERRY (<i>en visioconférence</i>) à partir du point n°11 Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER à M. Marc BOUTRUCHE	DELIBERATION N°29.BU-2023-04-03	Groupe n° C151
	PLUMERGAT ZAC Coteaux des Hermines	Acte de cession d'un foncier d'environ 22 m ²

Monsieur Bernard EVENAS, domicilié 7 rue Joseph Evenas à PLUMERGAT, a fait part de son souhait d'acquérir une petite partie de la parcelle ZH 265 afin de donner une limite plus rectiligne à sa propriété.

L'objet de la cession porte sur un triangle herbeux d'environ 22 m² à prendre sur la parcelle ZH 265 d'une contenance totale de 1 644 m², classée en zone 1AU du plan local d'urbanisme de PLUMERGAT en vigueur. Dans la ZAC, elle constitue un espace vert en limite Nord de la première tranche de l'opération, à l'arrière des habitations de la rue d'Anjou.

Le service des domaines, dans un avis du 17 février 2023, estime la valeur vénale à 1 200 € pour la cession des 22 m². La valeur est appréciée dans le cadre d'une cohérence avec les acquisitions menées actuellement par le même propriétaire, notamment avec la commune de PLUMERGAT et dont l'objet est de valoriser la parcelle ZH 119 par l'incorporation de fonciers supplémentaires contigus.

Le Conseil municipal, réuni le 27 mars 2023, a autorisé le concessionnaire Morbihan Habitat à céder cette emprise foncière qui n'est pas de nature à compromettre les objectifs d'aménagement poursuivis par la réalisation de la ZAC « Les Coteaux des Hermines ».

Il est proposé de céder à Monsieur EVENAS cette assiette foncière au prix estimé par le service des domaines, soit 1 200 €. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

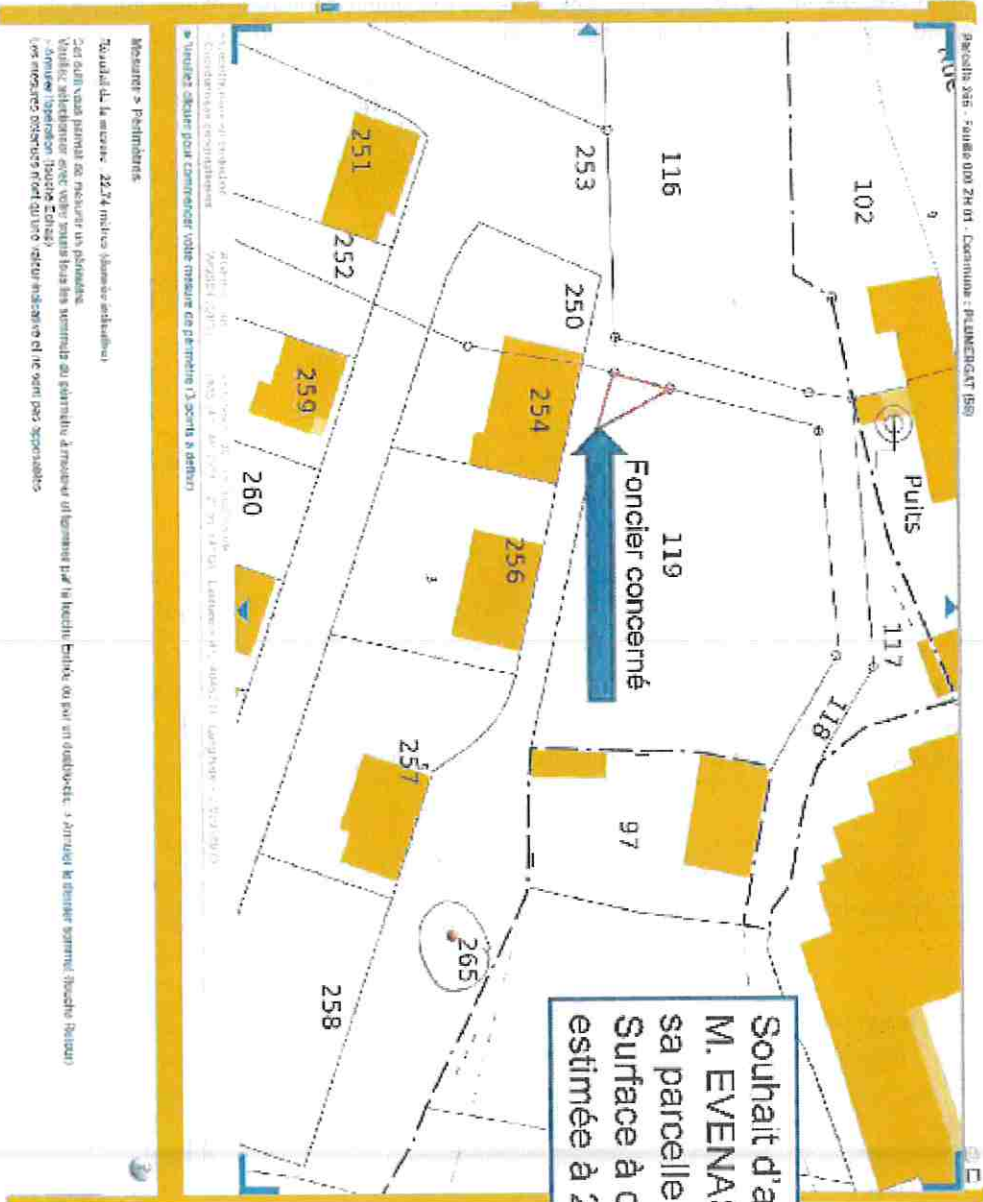
L'acte de transfert de propriété sera rédigé en l'Etude de Maîtres HADDAH-RAULT-DUFFO- LE STRAT et DUGOR, notaires à AURAY.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les conditions de la cession à Monsieur EVENAS t au prix de l'estimation réalisée par le service des domaines,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que, le cas échéant, toute constitution de servitude nécessaire.



Extrait du cadastre



Souhait d'acquisition de
M. EVENAS pour agrandir
sa parcelle ZH 119.
Surface à céder
estimée à 22 m²

A garantir par ZH 119
d'une contenance de 150 m²
Zone MAU

Mesurer -> Perimètres
Régularité de la mesure : 25/24 mètres (niveau relatif)
Cet état vous permet de mesurer un périmètre.
Veuillez sélectionner avec votre souris tous les sommets du périmètre à mesurer par la méthode. Cliquez ou par un double-clic. - Arriver le dossier système (clic droit)
- Arriver l'application (clic gauche) (clic)
Les mesures obtenues sont du type valeur indicative et ne sont pas spatiales